



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 132-2020
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2020.RRGR.183

Déposée le : 02.06.2020

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Graf (Interlaken, PS) (porte-parole)
Zryd (Magglingen, PS)
Michel (Schattenhalb, UDC)
Kohler (Meiringen, Les Verts)
Wenger (Spiez, PEV)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Non 04.06.2020

N° d'ACE : 1466/2020 du 9 décembre 2020
Direction : Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Rejet**

Création d'un fonds pour stabiliser et renforcer l'économie

Le Conseil-exécutif est chargé de créer un fonds d'utilité publique indépendant des finances cantonales, recherchant la rentabilité et axé sur le long terme, qui recevra du canton une dotation ou une garantie financière afin de remplir les missions suivantes :

1. Acquisition par augmentation de capital de participations dans des entreprises du canton ayant une importance systémique (en particulier des PME) et qui, suite à la crise du coronavirus, ne sont pas en mesure de poursuivre leur activité sans apport en capitaux propres malgré un modèle d'affaires fondamentalement rentable ou qui, en raison de la baisse de la valeur de leurs actions, sont très vulnérables à une reprise par des investisseurs étrangers, en particulier par des entreprises étatiques ou des fonds souverains.
2. Octroi de prêts à des entreprises qui apportent une contribution essentielle à la maîtrise de la crise du coronavirus sur les plans sanitaire et économique et qui se retrouvent en difficulté sans faute de leur part.
3. Reprise de biens matériels stratégiques, en particulier des infrastructures, des immeubles et des brevets ou des biens meubles spécifiques, afin d'assurer la préservation et le bon fonctionnement de secteurs économiques indispensables ayant démontré leur rentabilité.
4. Financement de programmes d'investissement pour relancer la conjoncture et préserver les atouts de la Suisse face à la concurrence des autres pays, en particulier ses infrastructures dans les domaines

des transports, des réseaux de données, de la santé, de la production, du tourisme, de l'éducation et de la recherche.

Développement :

Il est tout à fait possible qu'en raison de la crise du coronavirus, des parties de l'économie bernoise fondamentalement solides et pérennes subissent de graves difficultés et qu'elles aient besoin d'un soutien ciblé. Il ne s'agit pas de maintenir en vie des entreprises peu concurrentielles ni des structures qui n'auraient subsisté que difficilement même sans le coronavirus. Le but est d'intervenir là où la crise du coronavirus a mis en difficulté des entreprises et des éléments d'infrastructure importants pour l'économie cantonale et où la fourniture d'un soutien est prometteuse selon le cours normal des choses. Le fonds contribuera ainsi à bâtir un avenir positif pour l'économie bernoise. Il se financera sur le marché des capitaux et sera placé sous la surveillance du Conseil-exécutif. Il travaillera sans lien de subordination politique. Le Conseil-exécutif plafonnera le volume de ses engagements. En principe, le fonds ne cherchera pas à obtenir des participations majoritaires. Le Conseil-exécutif définira les objectifs stratégiques du fonds et élaborera un mandat de prestations. Il rendra compte annuellement au Grand Conseil de ses activités.

Motivation de l'urgence : Il faut agir sans attendre car une multitude de problèmes économiques dus à la crise du coronavirus peuvent surgir ces prochains mois.

Réponse du Conseil-exécutif

La crise liée au coronavirus a entraîné un effondrement conjoncturel historique. Il est encore impossible de prévoir combien de temps cette crise va durer. Les répercussions sur l'économie et le marché du travail sont par conséquent également incertaines. C'est pourquoi le Conseil-exécutif soutient les mesures prises par la Confédération pour atténuer les conséquences économiques de la crise du coronavirus. L'objectif est d'empêcher les faillites, d'éviter les licenciements, de préserver les emplois, de garantir les salaires et de soutenir les indépendants. Les mesures comprennent des aides sous forme de liquidités pour les entreprises, l'extension du chômage partiel et la simplification des démarches, des indemnités pour les indépendants ainsi que d'autres prestations de soutien dans les domaines du tourisme, de la culture et du sport.¹ Dans le même temps, le Conseil-exécutif a adopté des mesures cantonales (ACE 1277/2020) pour fournir une aide subsidiaire aux entreprises et institutions touchées.² Des instruments de soutien supplémentaires de la Confédération, tels que les mesures pour les cas de rigueur, sont entrés en vigueur le 1^{er} décembre 2020. Le Conseil-exécutif a déjà décidé le 27 novembre que le canton de Berne soutenait ce programme fédéral. Les travaux préparatoires battent leur plein.

Cependant, le Conseil-exécutif est opposé à la création d'un fonds destiné à stabiliser et à renforcer l'économie. Les raisons suivantes s'opposent à la création de ce fonds et aux missions prévues dans la motion :

1. Pour des raisons d'ordre politique et concernant le droit de la concurrence, le Conseil-exécutif est défavorable à la participation de l'Etat dans des entreprises de droit privé, que celle-ci soit directe ou passe par un fonds public. De plus, les entreprises pouvant être considérées comme étant « d'importance systémique » ne sont pas clairement définies. En outre, le Conseil-exécutif est d'avis que les autorités publiques ne sont pas en mesure d'évaluer de manière adéquate quels sont les modèles d'affaires prometteurs et partant, quelles sont les perspectives d'avenir des différentes entreprises. En conséquence, il y aurait un grand risque d'effectuer les mauvais investissements et

¹ Pour plus d'informations, voir le site Internet du SECO : https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Arbeit/neues_coronavirus.html

² Pour plus d'informations sur les mesures prises, voir les communiqués de presse du 20 mars 2020 et du 26 mars 2020

de créer des inégalités de traitement entre les entreprises, ce qui entraînerait finalement des distorsions de marché et entraverait le changement structurel (nécessaire). Tout cela aurait des répercussions négatives sur l'économie.

2. Avec l'ordonnance sur les cautionnements solidaires liés au COVID-19³, la Confédération a créé un instrument qui permet aux entreprises d'accéder facilement et rapidement à des crédits bancaires et donc à des liquidités. Cet instrument devrait permettre d'éviter ou de réduire les faillites et les licenciements pour les entreprises qui étaient en bonne santé avant la crise. Les entreprises qui apportent une contribution essentielle à la maîtrise de la crise du coronavirus sur les plans sanitaire et économique sont en général moins tributaires de ces aides étant donné qu'elles sont peu touchées par la baisse de la demande et du chiffre d'affaires.
3. Le Conseil-exécutif rejette l'idée d'une étatisation de biens matériels privés. Les infrastructures importantes (notamment dans le domaine des transports, de l'énergie, de l'approvisionnement, de l'élimination des déchets et des télécommunications) pourraient déjà être (partiellement) détenues par le canton ou une commune, ou sont régulées par l'Etat. Il ne serait pas opportun que l'Etat intervienne davantage. De plus, il serait quasiment impossible de déterminer sans discrimination quels biens matériels revêtent une importance stratégique. Voir à ce sujet également les explications figurant au point 1.
4. Le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) et le Contrôle fédéral des finances (CDF) ont évalué en détail les mesures de stabilisation mises en œuvre de 2008 à 2010 pour lutter contre la crise financière.⁴ Les résultats montrent que les programmes d'impulsion et de stabilisation, qui vont au-delà des stabilisateurs automatiques existants (notamment l'assurance-chômage et l'indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail), n'ont quasiment aucun effet. Ainsi, la demande étrangère inexistante ne peut pas être stimulée et, si on renforce la demande intérieure, une part importante du pouvoir d'achat fuit à l'étranger. De plus, les mesures ne font souvent effet que trop tard (notamment dans les programmes de construction et d'investissement). Le Conseil-exécutif est en revanche convaincu qu'une politique de dépenses publiques et d'investissements constante et fiable crée des conditions optimales pour relancer l'économie au plus vite.

Le Conseil-exécutif souligne en outre que les bases juridiques nécessaires à la création du fonds correspondant n'existent pas. A cela s'ajoute le fait qu'au vu des perspectives financières du canton de Berne, déjà marquées par des pertes fiscales et la hausse des dépenses liées à la crise du coronavirus, il ne serait pas possible de supporter la charge financière supplémentaire que représenterait la création de ce fonds. Lors des débats sur le Fonds de financement de projets d'investissement stratégiques, le Grand Conseil a par ailleurs clairement fait comprendre qu'il était pour le moment sceptique quant à la création de nouveaux fonds voire opposé à celle-ci.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil-exécutif est défavorable à la création d'un fonds destiné à stabiliser et renforcer l'économie et propose de rejeter la présente motion.

Destinataire

– Grand Conseil

³ Ordonnance sur l'octroi de crédits et de cautionnements solidaires à la suite du coronavirus (ordonnance sur les cautionnements solidaires liés au COVID-19, RS 951.261). Plus d'informations sur : <https://covid19.easygov.swiss/fr/>

⁴ Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) : Rapport du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) sur les mesures de stabilisation 2009/2010. Berne, 2012.

Contrôle fédéral des finances : Les mesures conjoncturelles de la Confédération 2008–2010 : évaluation de la conception et de la mise en œuvre. Berne, 2012.